



Plan d'action collectif pour la pérennité de la baie de Carillon

Avril 2019



Ce projet a été rendu possible grâce à une contribution de la MRC d'Argenteuil et du programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026 et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec.



Plan d'action collectif pour la pérennité de la *baie de Carillon*

Résumé

Majoritairement situé à Saint-André-d'Argenteuil, le territoire d'influence de la baie de Carillon est reconnu comme un endroit exceptionnel et comme un joyau d'importance régional. Les marais et marécages cerclant la baie constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces d'oiseaux et d'amphibiens. Cependant, plusieurs problématiques en lien avec la préservation de la biodiversité et la qualité de l'eau ont été observées au cours des dernières années. Des inquiétudes ont été verbalisées par des acteurs du milieu quant à la pérennité des usages et des écosystèmes. Issu de ces appréhensions, le présent Plan d'action vise à cibler les actions à mettre en œuvre pour valoriser le territoire d'influence de la baie de Carillon, de protéger l'eau et la biodiversité et de favoriser le bien-être collectif. Le Plan d'action a été réalisé en concertation et en collaboration étroite avec les usagers et intervenants du milieu.

1. Mise en contexte

Malgré une superficie limitée de 18 km², le territoire d'influence de la baie de Carillon est particulièrement riche et diversifié. En effet, la zone est caractérisée par des attributs biologiques et écologiques importants, incluant des habitats fauniques reconnus, la présence d'espèces fauniques et floristiques à statut précaire, des complexes de milieux humides imposants ainsi que de nombreux cours d'eau. De plus, la zone d'étude est utilisée comme milieu de vie, notamment pour l'agriculture, les activités récréatives ou simplement pour y habiter. Dans le cadre du présent projet, plusieurs activités d'acquisition de connaissances ont été réalisées en partenariat avec différents experts. Les données recueillies lors de la phase d'acquisition de données ont permis de réaliser un **Portrait** sommaire de la zone d'étude et d'élaborer un **Diagnostic** des problématiques.

Nous vous invitons à consulter le [RÉCIT GÉOGRAPHIQUE](#) réalisé dans le cadre du projet. Il s'agit d'une application Web interactive qui permet d'explorer le territoire afin de mieux comprendre les interactions entre les écosystèmes et les activités humaines, notamment l'impact de ces dernières sur la qualité de l'eau et la biodiversité.

Une approche participative a été favorisée tout au long du projet afin de tenir compte des expériences et expertises des acteurs du milieu, qu'ils soient citoyens, usagers ou experts. Dans un premier temps, la consultation des acteurs de l'eau a permis de bien saisir les besoins et préoccupations de tous. La phase de concertation, pour sa part, a favorisé la priorisation des problématiques et des solutions à mettre en œuvre ainsi que les moyens pour y arriver. La communauté est donc au cœur de la réussite du Plan d'action dans sa phase de rédaction, tout comme elle le sera lors de la mise en œuvre des actions. Une variété d'organisations de divers secteurs ont été impliqués, notamment :

SECTEUR	ORGANISATION
Communautaire	Club agroenvironnemental d'Argenteuil
	Club conseil Profit-eau-sol
	Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)
	Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides
	Éco-corridors laurentiens (ÉCL)
	Société du Christ Seigneur
	Villégiateurs et citoyens
	Union des producteurs agricoles (UPA) Outaouais-Laurentides
Économique	Centre de pêche sur glace et ses usagers
	Ébénisterie d'art Serge Lafitte
	Le Domaine familial Inc.
	Les Écuries Dressage du Midi
	Producteurs agricoles
Gouvernemental	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC)
	Ministères des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Municipal	MRC d'Argenteuil
	Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
	Municipalité de Saint-Placide

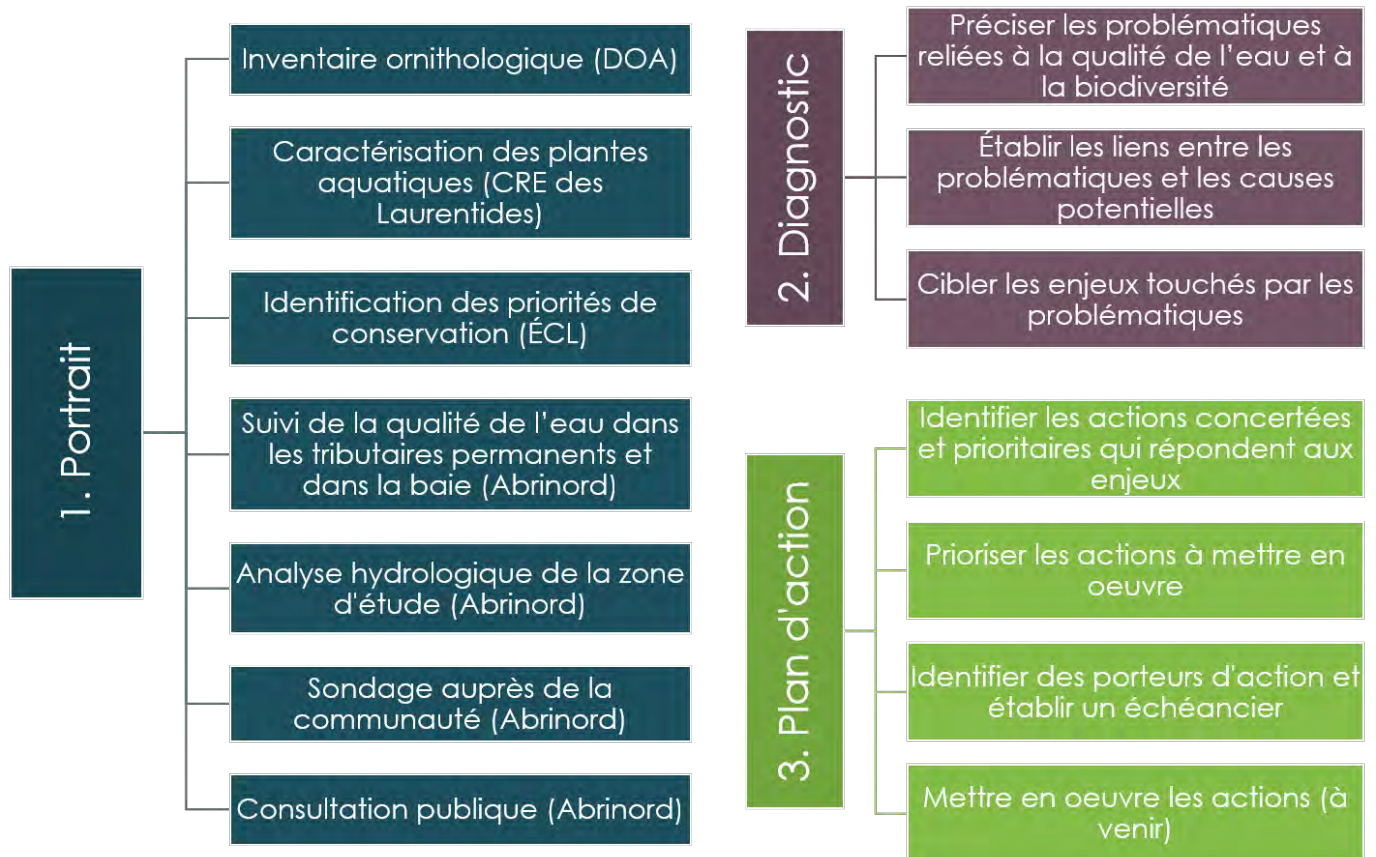
2. Objectifs du Plan d'action

Deux thématiques ont guidées le déroulement du projet, il s'agit de l'amélioration de la qualité de l'eau et de la protection de la biodiversité. Les objectifs suivants ont été élaborés en tenant compte de ces thématiques :

- ✓ Cibler les enjeux et les actions
- ✓ Faciliter les partenariats
- ✓ Impliquer la communauté
- ✓ Encourager le partage de connaissances et d'expériences
- ✓ Mettre en place une structure officielle pour adresser les problématiques



3. Étapes de réalisation



3.1 Portrait

Un portrait a été élaboré grâce à une collaboration avec de nombreux acteurs de l'eau du milieu. Ce Portrait est présenté dans un [récit géographique disponible en ligne](#).

3.2. Diagnostic

3.2.1 Problématiques et causes potentielles

À la lumière des données colligées lors de l'élaboration du Portrait, neuf problématiques en lien avec les thématiques (*amélioration de la qualité de l'eau et protection de la biodiversité*) ont été identifiées comme préoccupantes dans la zone d'étude de la baie de Carillon. Le libellé des problématiques concorde pour la plupart avec la liste officielle du MELCC ce qui permettra de les intégrer au PDE d'Abrinord. Des causes potentielles ont été déterminées lors de l'élaboration du diagnostic, mais il s'agit d'une liste non-exhaustive et elles doivent être validées. Dans le tableau ci-dessous, les problématiques sont placées par ordre de priorité, tel que déterminé par les acteurs du milieu par le biais d'un sondage envoyé aux experts et aux citoyens.

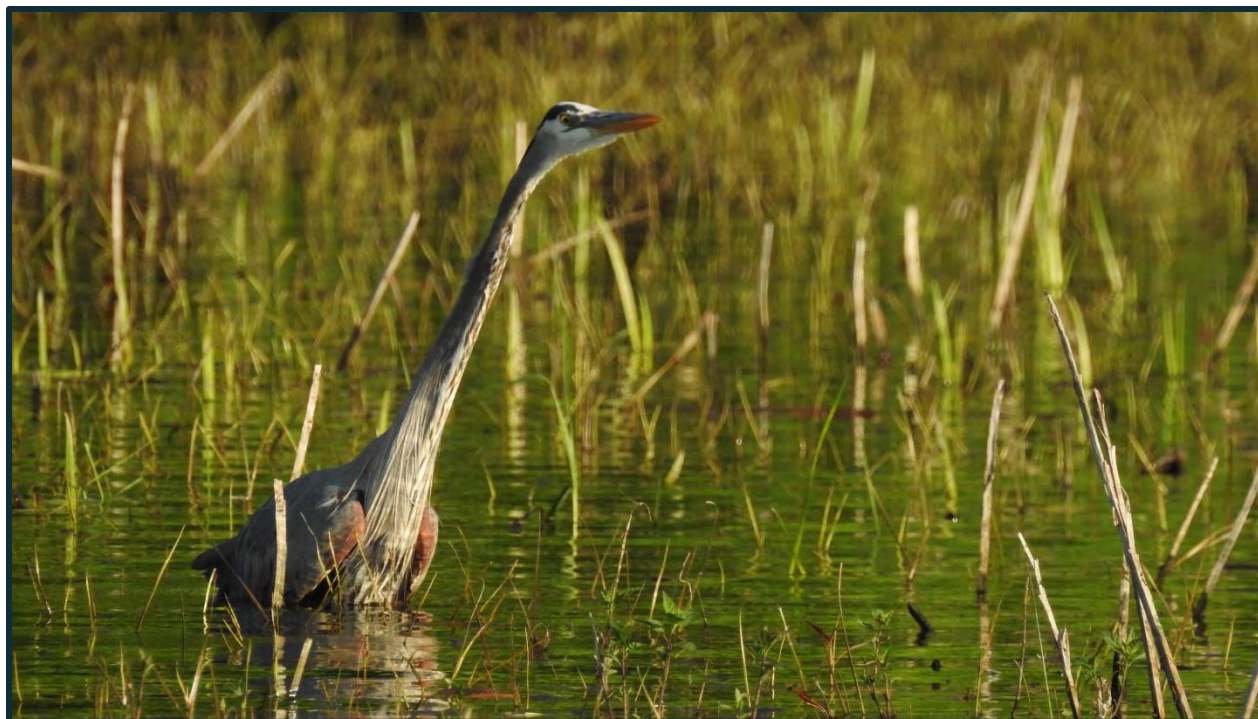
PROBLÉMATIQUES	CAUSES POTENTIELLES
1. Destruction / dégradation de milieux naturels, dont les milieux humides	- Pressions anthropiques (urbanisation, fragmentation des habitats, activités récréatives et agricoles, etc.) - Dégénéralisation des rives et des terrains
2. Mauvaise qualité de l'eau de surface due à un apport accru en polluants	- Ruissellement de l'eau de pluie (imperméabilisation, compaction et mise à nu des sols, etc.) - Présence d'un dépôt illégal de sols contaminés - Bandes riveraines étroites ou inexistantes - Inondations
3. Présence d'espèces aquatiques exotiques envahissantes	- Navigation et activités de plaisance dans la baie (connectivité avec des plans d'eau importants – rivière des Outaouais et lac des Deux Montagnes) - Concentrations élevées de nutriments dans l'eau pouvant provenir des installations septiques, activités agricoles, faune aviaire, etc. - Température de l'eau élevée
4. Eutrophisation / présence de cyanobactéries	
5. Problèmes d'envasement, de sédimentation et/ou de comblement	- Ruissellement de l'eau de pluie (imperméabilisation, compaction et mise à nu des sols, etc.) - Bandes riveraines étroites ou inexistantes - Remblais, déblais, drainage des terres agricoles - Vagues causées par les embarcations - Inondations
6. Statut précaire, menacé ou vulnérable de certaines espèces	- Pressions anthropiques (urbanisation, fragmentation et destruction d'habitats, récolte excessive, activités récréatives et agricoles, etc.) - Effets des changements climatiques sur les propriétés des écosystèmes
7. Érosion des berges	- Voir les causes de la problématique 5.
8. Conflits d'usage	- Sites de ponte de tortues et de poissons dans des secteurs fréquentés par les usagers - Activités économiques et récréatives parfois incompatibles - Privatisation des terrains en bordure de la baie - Zone de conservation intégrale inaccessible au grand public (Réserve écologique de la Terrasse Robillard)
9. Perte de liens culturels, patrimoniaux et/ou du sentiment d'appartenance	- Présence de déchets dans la zone inondable en bordure de la baie - Changement dans les activités pouvant être réalisées au fil du temps - Changement dans les espèces pêchées et chassées - Privatisation des terrains en bordure de la baie - Inondations



3.2.2 Enjeux associés aux problématiques

Les problématiques sont regroupées en enjeux c'est-à-dire qu'ils permettent de bien cibler les préoccupations du milieu et d'orienter les actions qui seront ajoutées au Plan d'action. Dans ce cas-ci, on peut constater que ce sont les enjeux d'**accessibilité**, d'**écosystèmes** et de **qualité** qui sont davantage préoccupantes et qui devraient être adressés en priorité.

	ENJEUX					
	Qualité	Quantité	Sécurité	Accessibilité	Culturalité	Écosystèmes
1. Destruction / dégradation de milieux naturels, dont les milieux humides	X			X	X	X
2. Mauvaise qualité de l'eau de surface due à un apport accru en polluants	X		X	X		X
3. Présence d'espèces aquatiques exotiques envahissantes				X	X	X
4. Eutrophisation / présence de cyanobactéries	X		X	X		X
5. Problèmes d'envasement, de sédimentation et/ou de comblement	X	X		X		X
6. Statut précaire, menacé ou vulnérable de certaines espèces						X
7. Érosion des berges	X		X	X		X
8. Conflits d'usage				X	X	X
9. Perte de liens culturels, patrimoniaux et/ou du sentiment d'appartenance				X	X	



3.3 Plan d'action

La démarche concertée auprès des experts, puis des citoyens, a permis d'identifier neuf actions. Ultiment, la mise en œuvre de ces actions aidera à préserver la biodiversité, à améliorer la qualité de l'eau et à favoriser l'accès au territoire. Afin de préciser de quelle façon les actions pourraient être réalisées, des activités ont été identifiées par les acteurs du milieu. Par le biais d'un sondage Web mené auprès des experts, des partenaires potentiels ont été nommés dans l'optique de favoriser une mise en œuvre rapide et facilitée des actions. Également, ce sondage a permis de prioriser les actions à mettre en œuvre, selon une échelle de temps à court, moyen ou long terme. Les citoyens ont également été consultés à ce sujet. Le tableau suivant présente le Plan d'action priorisé.

TABEAU DES ACTIONS PRIORITAIRES ET PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS ASSOCIÉES

ACTIONS PRIORISÉES	PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES	ACTIVITÉS PROPOSÉES	PARTENAIRES POTENTIELS
Faire respecter les normes, règlements et politiques en vigueur	4 – 5 6	a) Inspecter les bandes riveraines et les installations septiques et exiger les modifications requises pour la mise aux normes b) Limiter les constructions et les reconstructions dans les zones inondables c) Privilégier l'accompagnement plutôt que les réprimandes en cas de non-respect	-MRC d'Argenteuil -Municipalité(s) -Ministères
Bonifier les techniques de contrôle des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE)	3	a) Obtenir des résolutions des organisations locales et régionales pour soutenir le besoin d'optimiser les techniques de contrôle des PAEE b) Faire des représentations auprès du MELCC pour allouer plus de ressources à la lutte aux PAEE et développer une réglementation provinciale c) Encourager la recherche sur la dégradation des noix et semences de la châtaigne d'eau d) Organiser des corvées d'arrachage en partenariat avec les organisations et la communauté e) Contacter les intervenants ontariens (gouvernement et organismes) responsables de la lutte contre l'aloès d'eau afin de documenter la problématique et les solutions favorisées f) Sensibiliser les usagers (ex : installer des panneaux de sensibilisation sur le pourtour de la baie)	-CRE -MELCC -OBV -MRC d'Argenteuil -Municipalité(s)
Mettre en place une démarche collective en zone agricole visant la réduction des apports en contaminants	3 – 5 6 – 7	a) Effectuer le suivi de la qualité de l'eau des principaux tributaires se jetant dans la baie de Carillon b) Tracer les sources de contamination de l'eau c) Réaliser l'inspection des installations septiques d) Réaliser des plans d'accompagnement agroenvironnementaux (PAA) pour tous les producteurs agricoles et propriétaires de ranchs du territoire d'influence e) Exécuter des aménagements afin de réduire la sédimentation (techniques hydroagricoles, pratiques agroenvironnementales, aménagement de seuils, etc.) f) Faire de la sensibilisation sur les bonnes pratiques à la ferme (utilisation judicieuse des fertilisants, pratiques de réduction des pertes de sol, bandes riveraines, etc.)	-CCAE -ÉCL -MAPAQ -MRC d'Argenteuil -Municipalité(s) -Producteurs et propriétaires -UPA -OBV
Élaborer un plan de conservation pour la zone d'étude	1 – 2 4 – 5 6 – 7 8 – 9	a) Réaliser des cahiers de propriétaires et des plans d'aménagement b) Délimiter et caractériser les milieux humides et hydriques et valider leurs perturbations c) Mettre en place des mesures pour la faune (protection des sites de ponte des tortues, restauration de frayères, installation de nichoirs, etc.) d) Identifier et caractériser les terrains spécifiques afin de cibler des lieux pour la valorisation	-Organismes de conservation -MELCC -MRC d'Argenteuil -Municipalité(s) -UPA -CRE -OBV

TABLEAU DES ACTIONS PRIORITAIRES ET PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS ASSOCIÉES (SUITE)

ACTIONS PRIORISÉES	PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES	ACTIVITÉS PROPOSÉES	PARTENAIRES POTENTIELS
Mettre en place des mesures pour informer les propriétaires fonciers situés dans les zones d'intérêt ou vulnérables	1 – 4 8 – 9	a) Impliquer les agents immobiliers et les notaires afin de sensibiliser les acheteurs aux spécificités du site (bâtiments, zones inondables, espèces fauniques et floristiques à protéger, écosystèmes exceptionnels, etc.) b) Réaliser des trousse de bienvenue pour les nouveaux résidents comprenant les règlements et normes à respecter c) Développer une carte interactive publique pour répertorier les vulnérabilités et particularités du territoire	-Chambre immobilière -OACIQ -MRC d'Argenteuil -Municipalité(s) -CRE -OBV -UPA -Organismes de conservation
Effectuer une analyse des causes d'érosion	6 – 7	a) Inspecter les traverses de cours d'eau et les mettre aux normes b) Évaluer les foyers d'érosion c) Détecter les apports en sédiments non contrôlés d) Réaliser une analyse de l'indice de qualité des bandes riveraines (IQBR)	-CCAE -ÉCL -MRC d'Argenteuil -Municipalité(s) -OBV -UPA -Producteurs agricoles
Élaborer un code d'éthique pour la navigation	2 – 6 7 – 8	a) Contrôler la vitesse des embarcations motorisées b) Contrôler l'accès à la baie	-BSNQ/ Transport Canada -MAMH -MRC d'Argenteuil -OBV -CRE -Nautisme Québec -Citoyens
Rétablir l'apport d'eau de la rivière du Nord vers la baie (terrasse Robillard)	3– 4 5– 8	a) Réaménager le cours d'eau de la terrasse Robillard	-MRC d'Argenteuil -MTMDET -Municipalité(s)
Faire la promotion des attraits du secteur	9	a) Créer un accès public à l'eau b) Mettre sur pied un comité citoyen afin de gérer les activités relatives à la baie de Carillon c) Réaliser une campagne de communication afin de mettre en valeur le secteur (publicités et affiches) d) Développer un réseau de sentiers sur le pourtour de la baie e) Offrir la location de kayaks, canots et surfs à pagaie pendant l'été f) Mettre en place une programmation annuelle comprenant : infolettres, corvées de nettoyage, conférences, activités de découverte g) Sensibiliser les gens vivant dans la zone inondable ou toute autre zone avec des particularités h) Mettre en valeur les initiatives mises en place par les acteurs locaux	-Citoyens et usagers -Centre de pêche -DOA -Organismes de conservation -MRC d'Argenteuil -Municipalité(s) -Tourisme Laurentides -CRE -OBV

4. Résultats du sondage

Un sondage a été envoyé aux partenaires du projet afin de les sonder sur différents aspects du Plan d'action. Sept experts et huit citoyens y ont répondu.

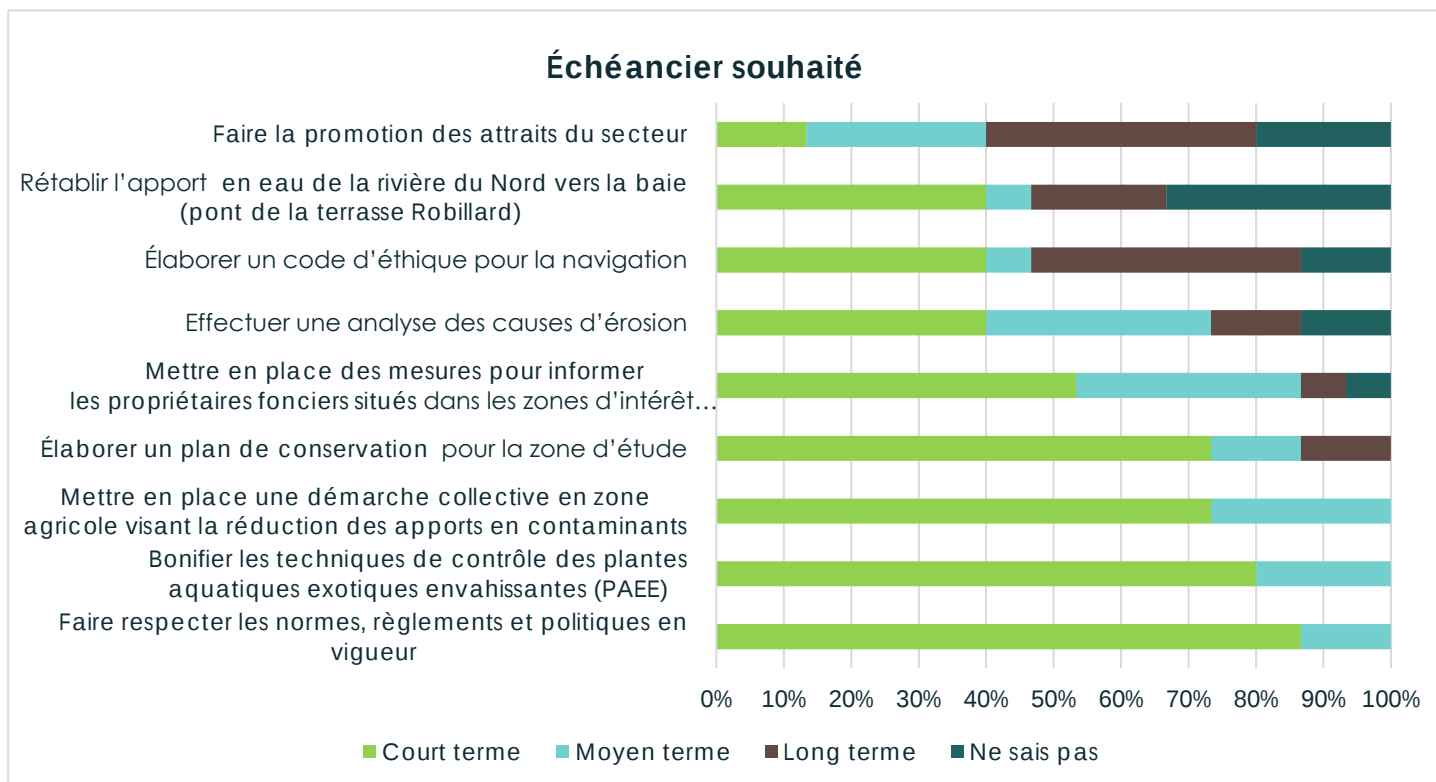
4.1 Priorisation des problématiques (experts et citoyens)

Nous avons demandé aux experts et aux citoyens d'identifier les trois problématiques qui, selon eux, devraient être abordées en priorité.

POINTAGE	PROBLÉMATIQUE
16	Destruction / dégradation de milieux naturels, dont les milieux humides
13	Présence d'espèces aquatiques exotiques envahissantes
9	Mauvaise qualité de l'eau de surface due à un apport accru en polluants
9	Eutrophisation / présence de cyanobactéries
6	Problèmes d'envasement, de sédimentation et / ou de comblement
5	Érosion des berges
1	Statut précaire, menacé ou vulnérable de certaines espèces
0	Conflits d'usage
0	Perte de liens culturels, patrimoniaux et / ou du sentiment d'appartenance

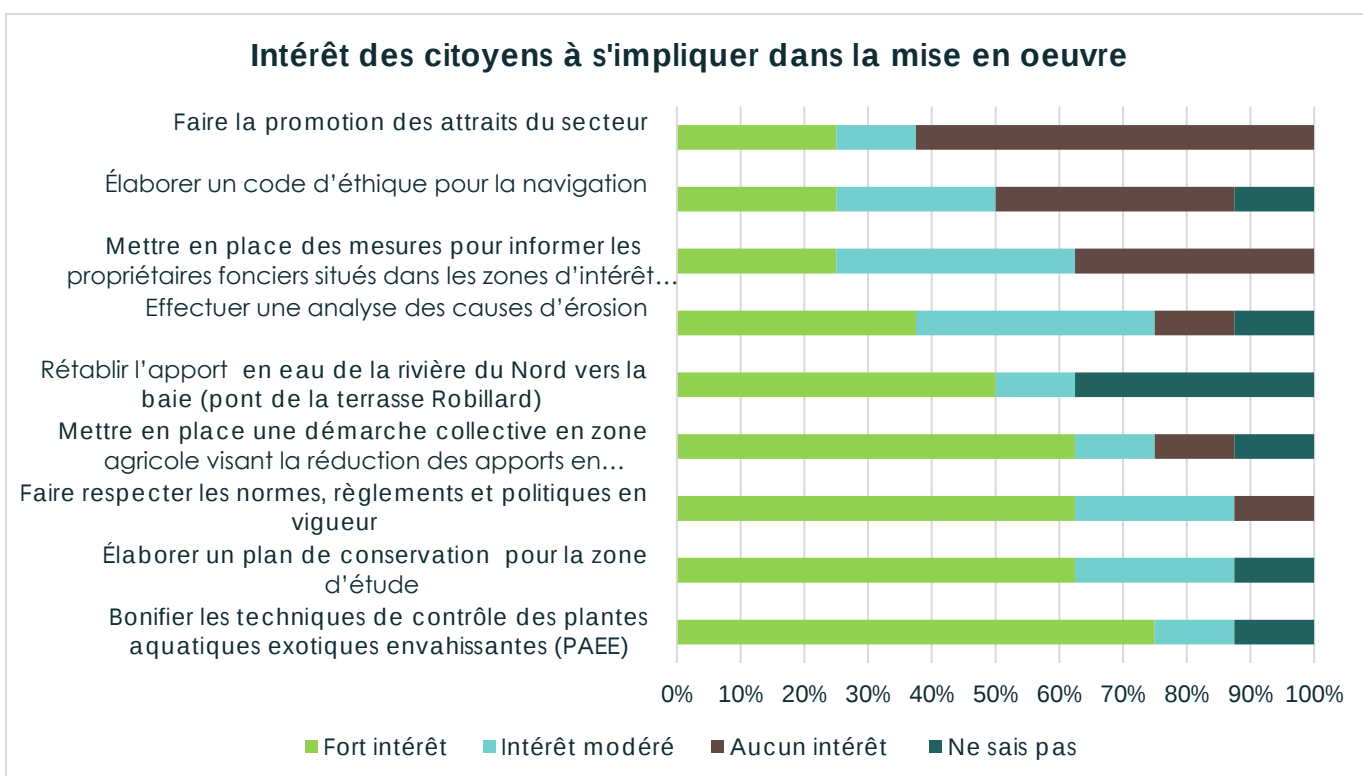
4.2 Échéancier souhaité (experts et citoyens)

Afin de prioriser les actions à mettre en œuvre, nous avons demandé aux répondants, experts et citoyens, de déterminer l'échéancier souhaité pour chacune des actions, soit court terme (0-2 ans), moyen terme (2-5 ans) ou long terme (plus de 5 ans).



4.2 Intérêt des citoyens à s'impliquer (citoyens)

Nous avons demandé aux citoyens d'indiquer leur intérêt personnel à s'impliquer dans la mise en œuvre de chacune des actions.



4.3 Évaluation de la capacité de mise en œuvre des actions (experts)

En se basant sur les critères ci-dessous, nous avons demandé aux experts d'évaluer le potentiel de mise en œuvre pour chacune des actions.

- **Compétences présentes chez les acteurs locaux** : Capacité d'appliquer et de mettre en place les mesures par les ressources humaines disponibles grâce à leur expertise.
- **Facilité à appliquer les lois et règlements** : Capacité d'encadrer par des aspects réglementaires l'action concernée.
- **Possibilité de financement** : Disponibilité de financement (au sein de votre organisme ou via des programmes de financement autres) pour mettre en œuvre l'action.
- **Potentiel de collaboration intersectorielle** : Capacité des organismes à collaborer ensemble pour la mise en œuvre.
- **Volonté politique municipale** : Liée au leadership des décideurs au sein de l'organisation municipale locale concernée et à leur sensibilité face à l'action.
- **Volonté politique régionale** : Liée au leadership des décideurs au sein de l'organisation municipale régionale concernée et à leur sensibilité face à l'action.
- **Volonté citoyenne** : Liée au degré de sensibilisation et de préoccupation des citoyens face aux problématiques et à leur volonté à s'engager dans la mise en œuvre de l'action.

Dans les graphiques qui suivent, un fort potentiel est illustré par un point éloigné du centre, alors qu'un faible potentiel est illustré par un point rapproché du centre.



Mettre en place une démarche collective en zone agricole visant la réduction des apports en contaminants
Compétences présentes chez les acteurs locaux



Élaborer un plan de conservation pour la zone d'étude
Compétences présentes chez les acteurs locaux



Mettre en place des mesures pour informer les propriétaires fonciers situés dans les zones d'intérêt ou vulnérables



Effectuer une analyse des causes d'érosion



Élaborer un code d'éthique pour la navigation



Rétablir l'apport en eau de la rivière du Nord vers la baie (pont de la terrasse Robillard)



Faire la promotion des attraits du secteur

